



La Fondation Pour l'Audition lance un programme de soutien exceptionnel aux associations, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

Le 25 mai 2020. Dans une société en pleine gestion de la crise du COVID-19 et en préparation de l'après, la Fondation Pour l'Audition a voulu apporter son soutien à des initiatives sociétales à destination des personnes sourdes ou malentendantes.



A partir du 25 mai et jusqu'au 30 juin 2020, la Fondation Pour l'Audition apporte son soutien aux organismes à but non lucratif, dans la réalisation de leurs projets destinés à améliorer le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes, **en lien avec la crise sanitaire du coronavirus.**

En effet, la crise a créé de nouveaux besoins pour ces personnes et demande une adaptation particulière de la part des organismes (mise à disposition de nouveau matériel, organisation, personnel, ...). Cette demande est d'autant plus importante en période de déconfinement face aux mesures de distanciation sociale et gestes barrières.

La Fondation Pour l'Audition a donc décidé de lancer un programme de soutien exceptionnel, afin de financer et accompagner ces initiatives à hauteur de 10 000 € maximum.

Les organismes pourront faire leur demande directement sur le site de la [Fondation pour l'Audition](#) ou la [page dédiée](#) en remplissant un formulaire.

Pour être éligible au programme, plusieurs impératifs :

- Être un organisme à but non lucratif,
- Le projet doit être en lien avec la situation sanitaire actuelle et être à destination des personnes sourdes ou malentendantes,
- La demande doit être déposée sur le site de la Fondation Pour l'Audition entre le 25 mai et le 30 juin 2020,

La demande est éligible même si l'organisme bénéficie par ailleurs d'un soutien de la Fondation Pour l'Audition.



Pour en savoir plus :

www.fondationpourlaudition.org

<https://www.fondationpourlaudition.org/fr/covid-19-et-surdite-programme-de-soutien-exceptionnel-533>

À propos de La Fondation Pour l'Audition

La Fondation Pour l'Audition a été créée par Françoise Bettencourt Meyers, Jean-Pierre Meyers et la Fondation Bettencourt Schueller. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 2015. Elle a pour ambition de fédérer les talents dans le but de faire progresser la cause de l'audition et aider les personnes sourdes et malentendantes à mieux vivre au quotidien. La mission de la fondation est triple : soutenir la recherche et l'innovation afin d'incarner d'autres possibles et ainsi faire avancer la cause, améliorer le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes mais aussi mobiliser l'opinion à travers la prévention et la sensibilisation pour protéger le capital auditif de chacun.

www.fondationpourlaudition.org/